

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



FICHE INDICATEUR

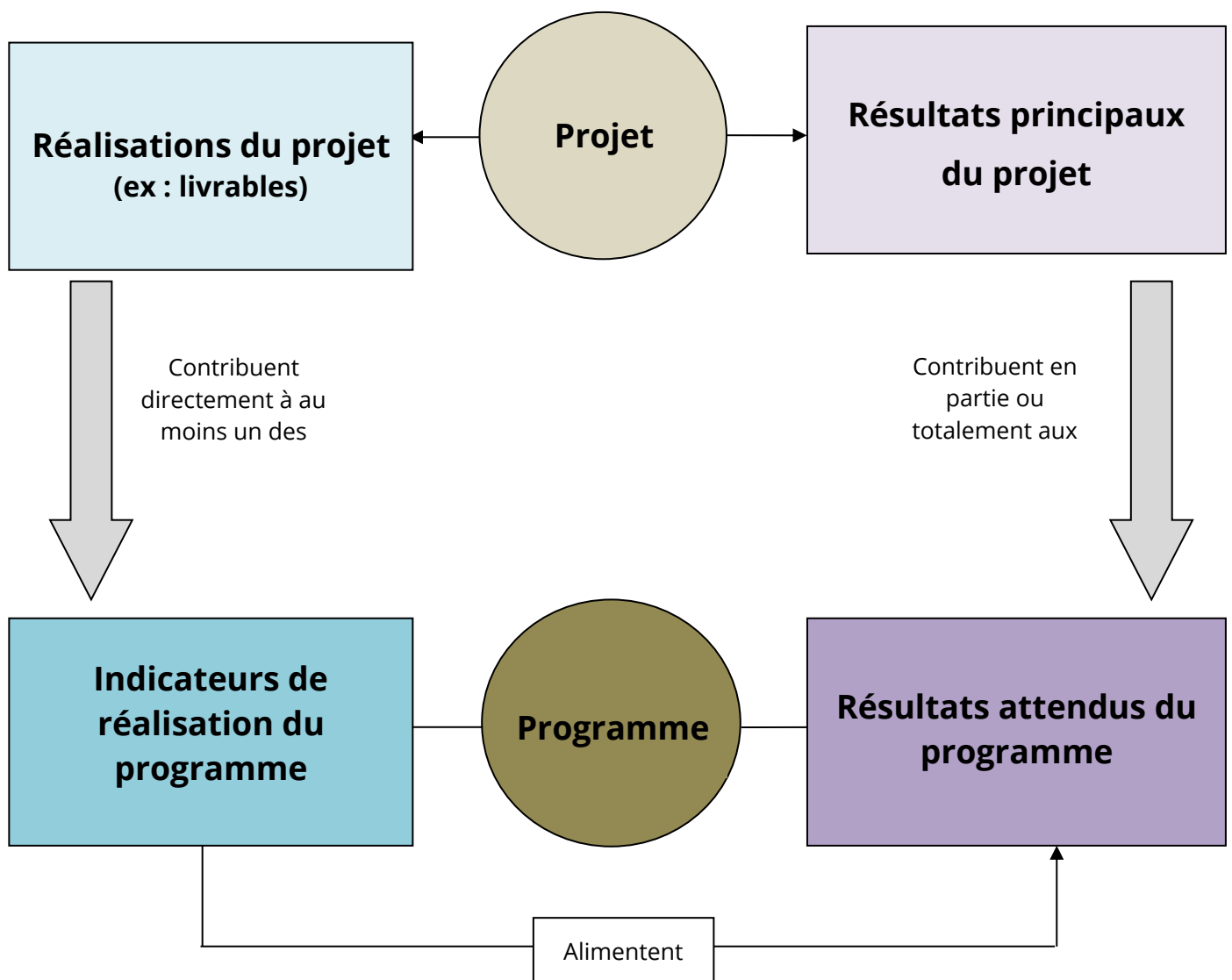
Objectif spécifique 1.1



1. LOGIQUE D'INTERVENTION

La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

Dans le cadre de l'objectif spécifique sélectionné par le projet :





Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.

Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme	Indicateurs de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail		Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières		Nombre d'organisations coopérant par-delà la frontière après la fin du projet
		Nombre d'actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets		Nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations
		Nombre de projets de réseaux d'innovation transfrontières		
	Nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs			



		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche		Nombre de PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
--	--	--	--	---



INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif spécifique

OS 1.1. : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation de technologies de pointe.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations ;**
- **le nombre de PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	60



<u>Titre indicateur</u>	Solutions adoptées ou développées par des organisations
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 104
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant au projet. L'adoption / la transposition à plus grande échelle doit être documentée par les organisations adoptantes.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Plans d'actions, documents stratégiques, déclarations sur l'honneur, documents de promotion, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	10



<u>Titre indicateur</u>	PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 03
<u>Etendue</u>	<p>L'indicateur compte le nombre de PME soutenues qui introduisent une innovation de produit ou de procédé comme résultat direct du soutien. Cet indicateur peut également concerner des micro-entreprises.</p> <p>Les activités d'innovation incluent l'acquisition de machines, équipement, bâtiments, logiciels et licences ; l'ingénierie et le travail de développement, les études de faisabilité, le design, la recherche et développement (R&D) et le marketing quand ils sont spécifiquement entrepris pour développer et/ou mettre en place un produit ou un processus d'innovation. Cela inclut aussi tous les types de R&D consistant en des activités de recherche et développement destinées à créer de nouveaux savoirs ou de résoudre des problèmes scientifiques et techniques.</p> <p>L'innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un bien ou service nouveau ou significativement amélioré au regard de ses capacités, son aisance d'utilisation, ses composants ou ses sous-systèmes. Les innovations de produit (nouveaux ou améliorés) doivent être nouvelles pour l'entreprise soutenue, mais pas nécessairement pour son marché. Les innovations de produit peuvent avoir été développées originellement par l'entreprise soutenue ou par d'autres entreprises ou organisations.</p> <p>L'innovation de processus est la mise en œuvre d'un processus de production, d'une méthode de distribution ou d'une activité de support nouveau ou significativement amélioré. Les innovations de processus doivent être nouvelles pour l'entreprise soutenue, mais pas nécessairement pour son marché. Les innovations de produit peuvent avoir été développées originellement par l'entreprise soutenue ou par d'autres entreprises ou organisations.</p> <p>L'indicateur ne prend pas en compte les innovations purement organisationnelles.</p>
<u>Unité de mesure</u>	Entreprises (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises).
<u>Collecte de données</u>	<p>Rapports d'activités de projets et enquêtes réalisées par les projets auprès des entreprises.</p> <p>Au niveau de l'objectif spécifique, le Programme veillera à ce qu'une entreprise ne soit comptabilisée qu'une seule fois peu importe le nombre d'innovations introduites.</p>
<u>Preuves</u>	Résultats d'enquêtes menées par les projets, attestations d'entreprises, ... Les numéros d'identification des entreprises (SIRET, Banque Carrefour) devront être communiqués par les projets.



<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	75



INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 1.1, ils sont au nombre de 5 :

- nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;
- nombre d'actions pilotes élaborées conjointement et mise en œuvre dans le contexte de projets ;
- nombre de projets de réseaux d'innovation transfrontalières ;
- nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs ;
- nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche.

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	420



<u>Titre indicateur</u>	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une action pilote développée conjointement peut être de tester des procédures, de nouveaux instruments, des outils, de l'expérimentation ou le transfert de pratiques. Afin d'être comptabilisée par cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être développée mais aussi mise en œuvre dans le cadre du projet. De plus, la mise en œuvre de l'action pilote doit être finalisée à la fin du projet. Une action pilote développée conjointement nécessite l'implication d'organisations issues de part et d'autre de la frontière pour sa mise en œuvre.
<u>Unité de mesure</u>	Cas de test / Actions pilotes
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Rapports d'activités mettant en lumière l'action-pilote, la méthodologie transfrontalière utilisée ainsi que la démonstration concrète de sa mise en œuvre.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	20



<u>Titre indicateur</u>	Projets de réseaux d'innovation transfrontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 90
<u>Etendue</u>	L'indicateur comptabilise le nombre de projets créant, poursuivant ou étendant des réseaux transfrontaliers d'innovation au bénéfice des entreprises. Pour que les projets soient comptabilisés dans l'indicateur, le ou les réseaux transfrontaliers créés, poursuivis ou étendus doivent être opérationnels au moment de la finalisation du projet. Si plusieurs réseaux sont créés au sein d'un même projet, la quantification renseignée sera d'une unité.
<u>Unité de mesure</u>	Projet
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	La description des modules de travail concernés dans les rapports d'activités.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	15



<u>Titre indicateur</u>	Organismes de recherche participant à des projets de recherches communs
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 07
<u>Etendue</u>	
<u>Unité de mesure</u>	<p>L'indicateur comptabilise le nombre d'organismes de recherche soutenus participant à des projets de recherche conjoints.</p> <p>Un projet de recherche collaboratif inclut au moins un organisme de recherche et un autre partenaire (une entreprise, un autre organisme de recherche etc.). La coopération dans des activités de recherche et développement (R&D) doit se poursuivre au moins tout au long de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les organismes de recherche sont des structures ayant pour rôle principal de conduire de manière indépendante des opérations de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, et de disséminer les résultats de ces activités par le biais d'enseignements, de publications ou de transferts de savoir. Ils incluent par exemple les universités ou instituts de recherche, les agences de transfert de technologie, les intermédiaires d'innovation, les entités collaboratives physiques ou virtuelles orientées vers la recherche, et elles peuvent être publiques ou privées. Ils excluent les structures de recherche faisant partie d'entités plus larges (par exemple le centre R&D d'une entreprise). Cette coopération dans des activités de R&D peut être nouvelle ou existante. L'indicateur couvre les participations actives d'organismes de recherche à des projets de recherche conjoints et exclut les accords contractuels sans coopération active dans le projet soutenu.</p>
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets. Le Programme veillera à éviter les doublons au niveau de l'objectif spécifique ; un même organisme participant à plusieurs projets ne sera comptabilisé qu'une seule fois.
<u>Preuves</u>	Liste des organismes impliqués dans l'activité de R&D.
<u>Moment de collecte</u>	La valeur est comptabilisée au moment de l'achèvement de l'activité collaborative de R&D.
<u>Valeur cible du programme</u>	180



<u>Titre indicateur</u>	Entreprises coopérant avec des organismes de recherche
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 10
<u>Etendue</u>	<p>L'indicateur comptabilise le nombre d'entreprises soutenues participant à des projets de recherche conjoints avec des organismes de recherche.</p> <p>Un projet de recherche collaboratif inclut au moins un organisme de recherche et un autre partenaire (p.e. une entreprise, une autre institution de recherche etc.). La coopération dans des activités de recherche et développement (R&D) devrait se poursuivre au moins pour la durée du projet.</p> <p>Les organismes de recherche sont des structures ayant pour rôle principal de conduire de manière indépendante des opérations de recherche fondamentale, de recherche industrielle ou de développement expérimental, et de disséminer les résultats de ces activités par le biais d'enseignements, de publications ou de transferts de savoir. Ils incluent par exemple les universités ou instituts de recherche, les agences de transfert de technologie, les intermédiaires d'innovation, les entités collaboratives physiques ou virtuelles orientées vers la recherche, et elles peuvent être publiques ou privées. Ils excluent les structures de recherche faisant partie d'entités plus larges (par exemple le centre R&D d'une entreprise).</p> <p>Cette coopération dans des activités de R&D peut être nouvelle ou existante. L'indicateur couvre les participations actives d'entreprises à des projets conjoints de recherche et exclut les accords contractuels sans coopération active dans le projet soutenu.</p>
<u>Unité de mesure</u>	Entreprises
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets. Au niveau de l'objectif spécifique, le Programme veillera à ce qu'une entreprise ne soit comptabilisée qu'une seule fois, peu importe le nombre d'implication.
<u>Preuves</u>	Liste des entreprises impliquées dans l'activité de R&D. Les numéros d'identification des entreprises (SIRET, Banque Carrefour) devront être communiqués par les projets.
<u>Moment de collecte</u>	La valeur est comptabilisée au moment de l'achèvement de l'activité collaborative de R&D.
<u>Valeur cible du programme</u>	200



INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent des indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<u>Indicateur projet</u>	
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation Projet
<u>Etendue</u>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<u>Unité de mesure</u>	
<u>Collecte de données</u>	Définir la manière dont les données seront collectées
<u>Preuves</u>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<u>Moment de collecte</u>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté